

Où retrouver « Le Séquestre Infos » ?

A LA MAIRIE

DANS VOTRE BOITE
AUX LETTRES
(pour les Séquestrois)

Coordonnées Mairie :

Place Jules Ferry
81990 LE SEQUESTRE
mairie@lesequestre.fr

05 63 54 40 13

Services Techniques :

06 07 42 17 61

Site Mairie :

www.lesequestre.fr

Facebook :

@LeSequestreMairie

Appli. Smartphone :

Panneau Pocket

Horaires Mairie :

Lundi, Mardi,

Jeu : 8h30-12h00
et 13h30-18h00

Vendredi : 8h30-12h00

Mercredi matin et
Vendredi après-midi
sur RDV

ÉDITO : RENDEZ-VOUS LE 9 JUIN

Le 9 juin, nous élirons au suffrage universel direct à un tour, nos 81 représentants (sur 720) qui siègeront au Parlement Européen à Strasbourg.

La composition du Parlement Européen influence la direction politique et les priorités de l'Union Européenne. Les résultats des élections ont un impact sur les décisions concernant des questions majeures telles que les politiques migratoires ou l'économie.

Le Parlement Européen joue un rôle crucial dans l'élaboration des lois et des politiques de l'UE. Les eurodéputés représentent les intérêts des citoyens et participent à l'adoption de législations sur diverses problématiques, telles que l'environnement, le réchauffement climatique, la santé...

Comme à chaque élection, c'est l'opportunité pour chaque citoyen d'exercer un droit et un devoir civique. C'est un moyen de participer au processus décisionnel de l'Union Européenne et

d'influencer les politiques qui affectent leur vie quotidienne.

Une participation élevée aux élections renforce la légitimité démocratique de l'UE et de ses institutions. Cela montre le soutien des citoyens et renforce la crédibilité des décisions prises au niveau européen.

Quand tous les sondages annoncent une faible participation aux élections européennes, présage d'un effondrement démocratique, on peut se demander à qui cela profite ?

Voter aux élections européennes, c'est façonner l'Europe. Et de reprendre ici les mots prononcés par Simone VEIL en 1979 : " *Puissions-nous ainsi, au terme de notre mandat, éprouver le sentiment d'avoir fait progresser l'Europe. Puissions-nous surtout avoir pleinement répondu à l'espérance que suscite cette Assemblée, non seulement chez les Européens, mais parmi tous ceux qui, dans le monde, sont attachés à la paix et à la liberté.*"

Le Maire, Gérard **POUJADE**

VOUS ÊTES ABSENT ? VOTEZ PAR PROCURATION !



Pour des raisons personnelles ou professionnelles, vous ne pourrez pas vous rendre dans votre bureau de vote le 9 juin 2024 ? Pas de

problème : vous pouvez voter par procuration.

Comment établir une procuration ?

Il faut d'abord choisir une personne de confiance pour voter à votre place. Il n'est plus nécessaire qu'elle soit inscrite dans le même bureau de vote que vous. Par contre, il faudra qu'elle se déplace dans votre bureau de vote pour glisser votre bulletin dans l'urne.

Attention, une même personne ne peut avoir qu'une seule procuration.

Il existe deux manières de faire une procuration :

- En se présentant auprès d'un tribunal judiciaire, d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie, avec une pièce d'identité valide, pour remplir un formulaire en indiquant votre numéro national d'électeur (inscrit sur votre carte électorale), ainsi que celui de l'électeur qui se chargera de voter à votre place le jour du scrutin.

Vous devez également indiquer les nom, prénom et date de naissance de ce dernier.

- En effectuant les démarches en ligne : cette option est possible seulement si vous possédez une carte d'identité nouvelle génération, format "carte bancaire". Vous devez vous rendre sur la plateforme en ligne [Maprocuration](#), vous connecter avec le service France Connect, inscrire votre adresse mail, votre commune de vote, votre numéro d'électeur et toutes informations essentielles de la personne qui va voter avec vous. Il n'est plus obligatoire d'aller faire valider cette procuration en ligne auprès du tribunal ou de la gendarmerie. Vous devrez seulement attester de votre identité via l'application pour smartphone France Identité.

La procuration est ensuite envoyée à votre mairie, mais c'est à vous de prévenir la personne qui va voter à votre place : elle ne reçoit aucun document justificatif.

Quelle est la date limite pour effectuer sa procuration ?

Il n'y a pas de date limite, mais il est conseillé de faire valider sa procuration le plus tôt possible car les délais de traitement pourraient s'allonger plus la date du scrutin approchera.

À LA DÉCOUVERTE DES ANIMAUX DU BOIS DE LA GARDIÉ



Le jeudi 4 avril dernier, les élèves de la **classe de CE2** de l'école ont eu le privilège de parcourir les bois de la Gardié avec **Théo BONNEFOUS, photographe animalier**.

Au-delà de son métier de photographe, il est aussi naturaliste. Les enfants ont ainsi pu apprendre les différentes empreintes des animaux vivants dans le bois.

Par la suite, en compagnie des enfants, il a posé des pièges photos. Ces pièges sont restés 15 jours en place, le temps des vacances scolaires.

Le vendredi 26 avril, Théo BONNEFOUS est revenu à l'école en compagnie des clichés et des vidéos captés par ces pièges, ainsi que des photos prises en affût.

Le résultat a été grandement apprécié par les enfants !

Le soir même, le photographe a donné une conférence au sein de la mairie, qui a fait salle comble. L'occasion pour lui de présenter les photos du bois, mais également son métier passion. **Son exposition photo est visible en mairie, aux heures d'ouverture, et ce jusqu'au 23 mai prochain.**

SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

La Journée Européenne de la Solidarité Intergénérationnelle a lieu chaque année le 29 avril. Elle a pour objectif de favoriser les liens entre les personnes âgées et les jeunes générations. Chez nous, c'était le **11 avril : une trentaine d'enfants du centre de loisirs, accompagnés de leurs animateurs, et quelques seniors ont partagé une séance de cinéma** suivie d'un goûter au Quartz. Cette rencontre a été organisée à l'initiative du CCAS et animé par les jeunes volontaires de l'association Unis Cité.



TOUTES SPORTIVES

Le mois d'avril a été marqué notamment par l'exposition « **Tout es Sportives** », organisée dans le cadre des Rendez-vous Culturels mis en place par le Département.



Une cinquantaine de femmes sportives, dont 10 séquestroises, ont été mises en valeur à travers leur pratique du sport, via les objectifs d'Emmanuel BORDARIER et Christelle MIGNOT.

Pour connaître la programmation complète des RDV Culturels du Conseil Départemental : <https://rdvculturels.tarn.fr>

MODIFICATION N°4 DU PLUI : ENQUÊTE PUBLIQUE

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois organise **depuis le lundi 29 avril et jusqu'au vendredi 31 mai 2024 à 17h00, une enquête publique portant sur le projet de modification n°4 du PLUi du Grand Albigeois.**

Ce dernier poursuit les objectifs suivants : faire évoluer des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et en supprimer certaines ; créer, modifier ou supprimer des emplacements réservés ; créer ou ajuster des Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) ; créer et modifier certaines dispositions réglementaires, écrites ou graphiques, portant notamment sur les sujets de l'habitat, du logement, et de la mixité sociale, du stationnement des cycles, de la mixité fonctionnelle et de la protection des espaces végétalisés... ; ajouter des protections supplémentaires sur les espaces non bâtis ; modifier ou supprimer des Périmètres d'Attente de Projets d'Aménagement Global ; ouvrir à



l'urbanisation certaines zones AU_F de moins de 6 ans et créer des OAP en conséquence ; identifier des bâtiments en zone agricole (A) ou naturelle (N) afin de permettre des changements de destination.

Le dossier d'enquête publique est consultable et téléchargeable sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5177> ou à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public peut formuler ses observations et propositions sur le registre numérique accessible à l'adresse ci-dessus, sur le registre papier disponible en mairie ou par courrier électronique : enquete-publique-5177@registre-dematerialise.fr

Une permanence du commissaire enquêteur se déroulera à la Mairie du Séquestre le jeudi 16 Mai 2024, de 9h à 12h.

FORMATION POUR UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION EFFICACE



Dans le cadre de leur action d'accompagnement des associations de la commune, la Mairie et l'Université Pour Tous du Tarn ont organisé, les samedis 6 et 27 avril, **deux demi-journées de formation sur l'animation des réseaux sociaux (facebook, instagram...)** et la **promotion des activités par l'événementiel**.

Ainsi, des représentants associatifs et les deux élus délégués à la vie associative (Jean-Marc NADAL pour les associations sportives et Jean-Pierre DEMNI pour les associations d'animation) ont pu échanger librement avec l'intervenante, Aude BROSTIN-SOTO, chargée de communication et responsable de Alba Coaching.

Les sujets abordés portaient sur la méthodologie, les fonctionnalités, la stratégie de publication, la création des événements, la charte graphique, l'identité visuelle, la sécurisation des comptes... Des précisions ont été apportées aussi sur la collecte des données personnelles (RGPD), le développement d'un site, le référencement...

Les participants sont ressortis enchantés de ces deux matinées qui leur ont permis d'avoir, non seulement une bonne compréhension des outils de communication, mais surtout, une bonne pratique, plus que jamais nécessaire à l'ère du numérique.

ÉCONOMIE : CLEANLINES SERVICES



Au Séquestre, des initiatives privées méritent d'être saluées et encouragées ; la liste de nos auto entrepreneurs locaux ne cesse de s'allonger au fil des années, elle témoigne d'une diversité des activités/services au plan communal et constitue une composante non négligeable de l'ensemble des entreprises existantes (186 à ce jour, soit 1096 emplois).

Ainsi, **Milton OLELA** fait partie de ces jeunes actifs dynamiques, qui apportent leur savoir-faire et leur travail au service de la population. Sa petite entreprise, créée en 2022, est spécialisée dans le **nettoyage des voitures, des motos, canapés et tapis sur devis. Elle intervient aussi pour l'entretien des locaux commerciaux, des bureaux....** dans l'agglomération albigeoise et alentours.

N'hésitez pas à le contacter si vous avez besoin de ses services ! (à découvrir sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram).

Tél. : 06.14.73.47.01 - Mail : ml.cleanliness@gmail.com

TENIR SON CHIEN EN LAISSE : POURQUOI ?

À l'occasion d'une promenade en forêt, détacher nos animaux de compagnie peut s'avérer tentant. Mais ce petit geste en apparence anodin peut avoir un impact non négligeable sur la faune sauvage.

À partir du 15 avril et jusqu'au 30 juin, comme chaque année, les propriétaires de chiens doivent tenir leurs compagnons lors de leurs balades en forêt (mais également aux abords des terres cultivées ou non, des cours d'eau, prés, vergers...) en dehors des allées forestières, c'est-à-dire les routes, chemins et sentiers dédiés à la promenade.

En cas de non-respect, les propriétaires canins encourent une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.

Cette réglementation, en vigueur depuis 1955, a pour objectif de protéger les animaux sauvages. C'est en effet à cette période de l'année que débute la mise-bas des mammifères et la nidification des oiseaux, rappelle [l'Office National des Forêts sur son site](#). Laisser gambader son chien partout sans laisse peut avoir des conséquences très lourdes, parfois même irréversibles, sur les mammifères et les oiseaux qui vivent dans les bois. Les animaux forestiers, qui comptent de nombreuses espèces classées sur la liste rouge des espèces protégées en France, peuvent être stressés par la présence des canidés.

Pire : leur reproduction peut être mise en péril. Les oiseaux peuvent par exemple désertir leur nid ou les biches abandonner leurs jeunes faons. Respecter leur tranquillité, c'est assurer leur survie, leur reproduction et l'équilibre des écosystèmes forestiers.

Bon à savoir :

Tenir son chien en laisse, tout au moins en ville et dans certains lieux publics fréquentés, est recommandé. Un chien en liberté est dangereux pour



lui et pour les autres (risque de provoquer un accident de la circulation, risque de morsure). Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte.

3ÈME ÉDITION DU SÉQUESTRE BASKET URBAN 3X3 !



Le Séquestre Basket Club vous annonce la 3ème édition de son tournoi 3x3 annuel.

Le rendez-vous est donné le samedi 25 mai au **Complexé Omnisport** pour une journée dédiée au 3x3 avec des animations, des concours et des lots qui raviront les basketteurs et

leurs accompagnateurs. Une grande tombola est organisée et des fonds seront récoltés pour l'association "Un Maillot pour la vie". La buvette attend également les spectateurs venant encourager les joueurs ou découvrir cette pratique sportive présente aux JO de Paris 2024.

6 joueurs sur un demi-terrain, 1 seul panier, coup de sifflet et c'est parti ! Le basket 3x3 est un jeu rapide et dynamique !

Tu as entre 11 et 14 ans ? Tu joues (ou pas) au basket ? Alors fais ton équipe de 4 joueurs maximum et viens les rejoindre sur le playground !

Tournoi de 9h à 17h pour les catégories U13 et U15 ouvert aux licenciés et aux non licenciés – équipes mixtes bienvenues.

Cette année pour les 20 ans du club, un tournoi U18 / Senior démarrera à 18h pour une remise de lot en soirée.

Pour t'inscrire : scan le QR Code ou va sur la page facebook du club (@LeSequestreBasketClub) et remplis le formulaire ou écris à sequestrebasketclub@gmail.com

Attention : nombre d'équipes limité, préinscription conseillée, possibilité de s'inscrire sur place le jour du tournoi.

Participation : avant le 20 mai : 2€/ joueur (4€ après le 21/05) + 2€ d'assurance pour les non licenciés.



À NOTER DANS VOS AGENDAS !

FÊTE DU SEQUESTRE
SAM 01 JUIN
DJ NIKKO
A PARTIR DE 22H00
APÉRO DANSE A PARTIR DE 19H30
FOOD TRUCKS FORAINS
ENTRÉE GRATUITE

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



Comme chaque année, la commune du Séquestre a célébré la victoire des Alliés. Ce 8 mai 2024 marquera le 79ème anniversaire de cette date historique.

Ce mercredi, élus, habitants, parents et anciens combattants

emmenés par leurs valeureux porte-drapeaux, se sont retrouvés au pied du monument aux morts de la commune pour honorer la mémoire des combattants de toutes les guerres, qui ont donné leur vie pour la France, face au piquet d'honneur du 8ème R.P.I.M.A.

Le maître de cérémonie, le conseiller Jean-Pierre TORAN, a assuré le bon déroulement de l'événement : le Conseil Municipal Jeunes a lu le message de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants), le maire Gérard POUJADE a lu à son tour le discours de Sébastien LECORNU, Ministres des Armées et de Patricia MIRALES, Secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire, discours suivis des traditionnels dépôt de gerbes, minute de silence, sonnerie aux Morts et Marseillaise jouée par l'orchestre de l'Harmonie d'Albi.

La cérémonie s'est terminée par un pot de l'amitié offert par la municipalité devant la mairie.